Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de **TOULON**

Canton de SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017 -09 - 08

Séance du 26 septembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice: 33 Présents

27

Représentés: 4 Absents excusés: 2

OBJET:

SITE NATURA 2000 LA POINTE FAUCONNIERE

RENOUVELLEMENT **DE CANDIDATURE DE LA COMMUNE** DE SAINT-CYR-SUR-MER PAR CONVENTION **D'ANIMATION**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adioints: Mesdames GOHARD. GUIROU-NOUYRIGAT. SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux: BERTOIA, Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI. PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux: Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER (procuration à Madame Amandine CIDALE), Christine ORSINI (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés:

Conseillers Municipaux: Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice **CATTAUI**

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

La Ville de Saint-Cyr-sur-Mer est la structure animatrice du site Natura 2000 de La Pointe Fauconnière par conventions d'animation successives, depuis le 20 octobre 2011.

La convention prend fin le 20 octobre 2017. A la demande de la Commune animatrice, elle a été prolongée jusqu'au 31 mars 2018 (par avenant en date du 24 août 2017). La modification du calendrier d'animation ainsi que le redéploiement des crédits non utilisés permettront de relancer certaines actions mises en œuvre avant la saison estivale.

Afin de poursuivre cette mission d'animation, et compte tenu des contraintes des calendriers des partenaires institutionnels de l'animation Natura 2000, le renouvellement de la convention pour la période d'avril 2018 à avril 2021 sera inscrit à l'ordre du jour du Comité de Pilotage du lundi 30 octobre 2017.

Le Comité de Pilotage d'octobre 2017, présidé par Monsieur le Maire, proposera officiellement la validation de la candidature de la Commune aux membres élus de ce Comité de Pilotage.

Cette mission d'animation permettra de conforter la politique municipale en faveur de la biodiversité, tout en tenant compte de l'ensemble des activités économiques et sociales présentes sur le site Natura 2000 La Pointe Fauconnière.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la candidature de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer, en tant que structure animatrice du site Natura 2000 La Pointe Fauconnière, pour la période avril 2018 à avril 2021

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette candidature.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY